

Les relations sociales : rôle, mise en place et fonctionnement des institutions représentatives du personnel

Ce programme de formation fait partie d'une filière de formation préparant au CQPM « **Chargé de Ressources Humaines** ». Il peut être suivi indépendamment des autres modules de la filière.

Publics concernés

Personnes susceptibles de gérer l'intégralité ou une partie des principaux processus de gestion des Ressources Humaines et notamment les processus de gestion : du recrutement, de la formation, des relations sociales, des rémunérations et de l'administration du personnel

Durée de la formation

2 jours soit 14 heures

Prérequis

Pas de prérequis.

Objectifs

En fin de formation, les bénéficiaires seront capables de :

Maîtriser l'ensemble des mécanismes des relations avec les différents partenaires internes de l'entreprise : les représentants du personnel.

Suivi et évaluation

Mode de suivi :

Modalités de suivi propre à l'AFPI CVDL, inscrites dans une démarche qualité enregistrée auprès du DATADOCK

Evaluation :

Attestation de capacité (en lien avec les objectifs du programme)

Méthode pédagogique et Encadrement

Méthode pédagogique :

- Apports méthodologiques et didactiques
- Travaux de groupe et étude de cas
- Mises en situation (sur proposition des participants).

Mode d'apprentissage :

Formation en présentielle basée sur l'alternance de différentes modalités pédagogiques

Encadrement :

Formateur expert

Programme

Module 1 :

IDENTIFICATION ET MISE EN PLACE DES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

(Alternance d'apports techniques théoriques, d'exemples de situations vécues, de quizz de connaissances, d'exercices ou de cas pratiques)

Le système et la cartographie de la représentation du personnel

- Les relations sociales envisagées comme un système
- La constitution et le rôle des syndicats en France
- Les différentes IRP dans les entreprises selon leurs effectifs avant les ordonnances Macron
- Le nouveau visage des IRP avec les Ordonnances Macron :
 - Le Comité Social et Economique (CSE)
 - Les nouveaux acteurs de la négociation sociale

La mise en place du CSE : l'organisation des élections professionnelles

- Le déclenchement des élections professionnelles : seuils d'effectif, périmètre, calculs
- L'organisation des élections professionnelles : du PAP à l'organisation matérielle des élections
- Le vote électronique
- Le déroulement des élections professionnelles : règles de vote

Voir la suite du programme à la page suivante

Les relations sociales : rôle, mise en place et fonctionnement des institutions représentatives du personnel (suite)

Module 2 :

ROLE ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

(Alternance d'apports techniques théoriques, d'exemples de situations vécues, de quizz de connaissances, d'exercices ou de cas pratiques)

- Rappel des rôles des DP, CE, CHSCT
- Le rôle et le fonctionnement du CSE
 - Les attributions du CSE : entreprises de 11 à 49 salariés, entreprises de 50 salariés et plus
 - Les réunions avec la Direction : entreprises de 11 à 49 salariés, entreprises de 50 salariés et plus
 - Les moyens du CSE : entreprises de 11 à 49 salariés, entreprises de 50 salariés et plus
- Le rôle des délégués syndicaux
 - Conditions de signature d'un accord d'entreprise
 - La négociation obligatoire dans l'entreprise
- L'exercice du mandat des représentants du personnel (règles communes)
 - Le nombre et l'utilisation des heures de délégation
 - La liberté de circulation
 - Les moyens de communication
- Le statut protecteur des représentants du personnel
 - La discrimination syndicale
 - Protection contre les mesures de modification ou de rupture du contrat de travail
 - Le délit d'entrave

Moyens techniques et livrable fin de formation

Attestation de formation

Lieux, dates et tarif de la formation

- Contactez-nous par l'intermédiaire de notre site internet :
- www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com/

Contacts

Voir en bas de page les adresses et numéros de téléphone de nos sites de formation en Région Centre-Val de Loire.